

Commune de Gréalou

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 21 avril 2022

- - -

Le jeudi 21 avril 2022 à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 15 avril conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Claudine LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :

M. Emmanuel SAILLY

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 10 Votants : 10

Accueil des participants - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal - Michel VÉDRUNE

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 avril a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections apportées par la secrétaire de mairie ou les conseillers ont été faites dans la dernière version du compte-rendu.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Demande de subvention au département pour les WC et le préau - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE signale qu'il a appelé le conseiller départemental pour l'interroger sur les aides possibles pour la création de WC publics dans l'appentis qui est entre la cours de l'école et la Rue de l'école. Celui-ci a évoqué le dispositif FAST. Mais le montant minimum d'investissement étant de 20 000 € pour accéder à ce dispositif, les toilettes seules ne sont pas éligibles. Il a donc été suggéré d'inclure d'autres travaux dans la demande d'aide, la réfection du préau de l'école notamment.

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant
Création de toilettes publiques, réfection du préau	61 655.00 €	Département	10 366.00 €
		Autres subventions	38 957,00 €
		Autofinancement	12 332.00 €
TOTAL	61 655.00 €	TOTAL	61 655.00 €

✓ **Les conseillers approuvent le plan de financement ci-dessus à l'unanimité et autorisent le maire à solliciter la subvention du département.**

3. Conseil en énergie partagée - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER rappelle que le Grand Figeac a embauché, avec une aide de l'ADEME, une personne pour assurer un conseil aux communes sur la maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal (bâtiments, éclairage, flotte de véhicules) et le développement des énergies renouvelables.

Une convention de partenariat a été envoyée pour l'adhésion de la commune à ce conseil en contrepartie d'une participation à hauteur de 345 € pour 3 ans.

- ✓ **Le conseil municipal se prononce contre l'adhésion à ce service, avec 4 voix contre (dont celle du maire), 4 voix pour et 2 abstentions.**

4. Droit de stationnement d'un camion d'outillage - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE signale que l'entreprise « Outillage de Saint-Étienne » a adressé à la mairie une demande de stationnement sur le parking de la salle des fêtes pour le 23 juillet de 15h30 à 18h. Il propose de demander une participation de 30 € à l'entreprise pour ce stationnement.

- ✓ **L'autorisation de stationnement et la participation sont validées à l'unanimité.**

5. Prise de position sur le Plan Local de l'Habitat - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER signale que suite à la transmission du Plan Local de l'Habitat (PLH), la commune de Gréalou avait envoyé fin mars un courrier au Grand Figeac émettant des réserves sur le PLH compte-tenu de la priorité donnée aux « bourgs centre » ou « polarités ». Le Grand Figeac demande à la commune de confirmer cette position par une délibération du Conseil Municipal.

- ✓ **Le conseil municipal se prononce contre le Plan Local de l'Habitat, avec 6 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions.**

6. Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Élèves - Michel VÉDRUNE

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école de Gréalou a transmis à la mairie des devis et un programme pour un voyage scolaire en Dordogne début Juillet. Ce voyage revient à 208 € par enfant, l'APE finance 92 € par enfant ; il reste donc à financer 116 € par enfant. Or l'APE souhaiterait que la participation demandée aux parents soit limitée, pour cela elle a sollicité des aides de la commune, du département et de sa banque. Le maire propose d'attribuer une aide de 1 000 € maximum à l'APE pour ce voyage, subvention qui pourra être diminuée selon les autres aides obtenues.

- ✓ **La subvention ré-évaluable de 1 000 € à l'APE est validée à l'unanimité.**

7. Adhésions de collectivités au Syndicat du Limargue - Ségala - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que la commune de Gréalou adhère au Syndicat du Limargue – Ségala pour la production et la distribution d'eau potable. La commune de Gréalou doit se prononcer sur trois nouvelles adhésions à ce Syndicat : le SIAEP de Faycelles – Frontenac, la commune de Bannes et la commune de Saint-Vincent-du-Pendit.

- ✓ **Les adhésions au Syndicat du Limargue – Ségala sont validées à l'unanimité.**

- **Escalier de l'école**

Michel VÉDRUNE rappelle qu'un devis de 8 000 € avait été fait pour la réfection complète de la première volée de marches des escaliers de l'école dans le cadre de la demande de DETR sur la bâtiment communal. Cette partie des travaux n'a pas encore été lancée. Or la rampe et quelques marches sont en mauvais état. Il propose donc d'essayer de trouver un entrepreneur qui pourrait faire ces travaux avant l'automne 2022.

- **Arrêt de travail agent communal**

Serges GALES signale que Pascal est en arrêt maladie jusqu'au 20 mai. Or les travaux d'entretien des espaces verts sont urgents. Un chantier participatif est prévu le 23 avril pour parer au plus urgent. Pour la suite Michel VÉDRUNE propose de demander quelques jours de travail des agents du Grand Figeac ou un devis à Regain.

- **Jardin partagé**

Un flyer a été fait pour solliciter les habitants sur le jardin partagé. Ce flyer sera distribué par les conseillers municipaux dans les boîtes aux lettres.

La séance s'est terminée à 22h00.

Monsieur le maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 2 juin à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 1^{er} mai 2022.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET